Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Epargne Ile de France
24 bd de l'Hopital 75005Paris
01.70.23.53.40 ou 01.44.76.09.77
Fax : 01.40.26.49.13
site : www.sudce.com
courriels : - sudceidf@orange.fr
- syndicat.sud@ceidf.caisse-epargne.fr

Union syndicale Solidaires

COS du 19 septembre 2011 : ce que vous ne lirez pas ailleurs

REMUNERATIONS DU DIRECTOIRE : UN PSE QUI LUI RAPPORTE GROS

Alors que l'ensemble des salariés de la CEIDF a perçu une augmentation de salaire allant de 0.70 à moins de 2% en 2011, les membres du directoire ont vu leur rémunération augmenter de 8.75% à 12.5% pour cette même année. Cette augmentation, taillée sur mesure par BPCE et le COS de la CEIDF, vient à point nommé récompenser les "efforts" déployés par nos dirigeants dans la réussite du PSE : suppression de près de 500 postes dans les fonctions supports, licenciements de plus de 100 collègues, presque autant de mobilités forcées vers le réseau et en point d'orgue la désorganisation de nombreux services des fonctions supports. Quant au dernier venu, G. Lebrun, directeur de la BDD, il continue de percevoir son indemnité de logement de 20 000 euros annuels. Elle sera intégrée dans son salaire dans deux ans.

C'est donc en catimini que le COS a voté comme un seul homme, en juin dernier, les confortables augmentations de rémunérations des membres du directoire. Pour l'occasion, BPCE avait cadré l'affaire : le président du directoire, B. Comolet, voit sa rémunération annuelle portée à 435 000 euros. Soit une augmentation de 35 000 euros ou 2 700 euros mensuels bruts.

Certains membres du COS, s'émouvant au passage de cette faible augmentation au regard des responsabilités et de l'engagement du Président du directoire dans les périodes difficiles.

Quant à P. Parquet, JP Deck, JM Vilon leur rémunération passe de 200 000 euros à 225 000 euros, soit une augmentation mensuelle brute de 1 500 euros.

Le directeur de la BDD, G. Lebrun bénéficie d'un régime de faveur. La crise du logement est telle que l'indemnité de 20 000 euros qui lui est accordée devrait lui permettre de trouver un pied-à-terre parisien décent sans passer par la commission logement du Comité d'entreprise.

Le directoire, en remerciement de ses bons et loyaux services, voit donc sa rémunération augmentée de 8.75% pour le président et 12.5% pour les "simples" membres.

L'aumône faite aux salariés

C'est également en catimini, mais on comprend mieux pourquoi, au vu de l'indigence des augmentations décidées unilatéralement par BPCE, que chacun d'entre-nous a été gratifié d'une augmentation de salaire allant de 19 à 34 euros bruts mensuels !

Aucun membre du COS ne s'est ému de la faiblesse de cette augmentation au regard de notre implication, de notre conscience professionnelle et surtout des bons résultats obtenus par la CEIDF grâce à notre travail.

"La prime à la casse"

Le directoire se voit une nouvelle fois récompensé pour avoir orchestré - avec le PSE, ses licenciements et ses mobilités forcées vers le réseau - la plus grande désorganisation que la CEIDF ait jamais connue.

Les salariés, comme les clients, quittent l'entreprise toujours plus nombreux. Le climat social détestable gagne, la politique commerciale initiée par BPCE et le nouveau directeur du réseau ne fait qu'empirer les choses.

La réorganisation de la BDD n'augure, elle non plus, absolument rien de bon. Ni pour les AGC, RGC, AECP, ni pour le réseau commercial dans sa totalité.

Aujourd'hui comme hier BPCE et le COS versent au directoire ce qui n'est rien d'autre qu'une "prime à la casse", il est vrai qu'il l'a bien méritée.

N° 2011/28

*Le 29 septembre 2011 / Le secrétariat **Sud***
Valérie Boisliveau - Jérôme Bonnard - Christine Deldicque - Martine Desaules - Bettina Larry - Caroline Mirat - Françoise Quelen - Philippe Salvador - Patrick Saurin - Jean-Yves Sobrero - Jean-Marie Zemliakoff